

**REGLEMENT INTERIEUR  
CEP LORIENT OMNISPORTS  
SAISON 2023 / 2024**

Le CEP Lorient est une association, loi 1901, dont le siège social est au 67 rue Duguay Trouin à LORIENT. Le présent règlement intérieur a été validé par le comité directeur et doit être respecté par tous les membres de l'association.

1.Fiche d'inscription

Chaque participant aux cours devra, au préalable, avoir rempli sa fiche d'inscription, payé son adhésion au club ainsi qu'avoir lu et accepté ce règlement intérieur

2.Adhésion au club

Chaque pratiquant devra s'acquitter d'une adhésion à l'association de 50€ pour les adultes ou de 40€ pour les mineurs. Cette adhésion permet à la personne de faire partie du club et donne un accès à toutes les activités du CEP Lorient omnisports, sous réserve des places disponibles. Elle n'est pas remboursable.

Pour toute nouvelle inscription, après le 1er Janvier, l'adhésion sera de 35€ pour les adultes et 28€ pour les enfants

3.Le paiement des cours

Chaque activité a un tarif défini pour l'année et par trimestre.

Le pratiquant devra s'acquitter de ce tarif avant de commencer le premier cours.

Aucun remboursement ne sera accordé sauf déménagement dans un autre département ou une incapacité de pratique sportive de plus de 2 mois, ainsi que pour un congé maternité. La demande de remboursement devra être faite par mail avec les pièces justificatives. Pour les cas particuliers, le comité directeur étudiera les dossiers en réunion.

Une réduction de 15% est attribuée si la personne s'inscrit sur une deuxième activité gérée par le club (Gym-Pilates / Aquagym / Coaching) ; la réduction sera établie sur l'activité la moins chère.

4.Durée de la saison

La saison est découpée en 3 trimestres : -du 18 septembre 2023 au 31 décembre 2023

-du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024

-du 1er avril 2024 au 30 juin 2024.

Pas de cours pendant les vacances scolaires (hors rattrapage ou stage)

Une saison = 30 cours minimum / un trimestre = 10 cours minimum

5.Respect des lieux

Afin d'assurer le bien-être de tous merci de :

- respecter le calme et la tranquillité nécessaire au bon déroulement des activités
- couper la sonnerie du téléphone avant le cours
- attendre que le professeur vous invite à rentrer dans la salle

Pour Kerpape en plus:

- respecter le personnel de l'établissement
- porter des chaussures anti-dérapantes
- se doucher avant d'entrer dans la piscine
- porter un maillot de bain adéquate (short de bain interdit)

Dans les vestiaires et les salles, ne laissez pas d'objets de valeur, le CEP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Bonne saison à tous